Nations Unies

S/PV.7830



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7830e séance

Vendredi 9 décembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en République populaire démocratique de Corée

16-42719 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'oppose à ce que le Conseil de sécurité débatte de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. La Charte des Nations Unies dispose clairement que la responsabilité principale du Conseil de sécurité, c'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité n'est pas une instance de discussion sur les questions relatives aux droits de l'homme, et encore moins de politisation de ces questions. Dans le contexte actuel, la paix et la sécurité internationales étant menacées par une multitude de problèmes pressants, le Conseil devrait assumer rigoureusement ses responsabilités et consacrer toute son attention à des questions relatives à la paix et la sécurité internationales.

La Chine a toujours défendu la dénucléarisation de la péninsule coréenne et souligne qu'elle doit rester pacifique et stable et que des solutions doivent être recherchées par voie du dialogue et des consultations. Nous ne laisserons pas la péninsule être déchirée ou divisée par quelque circonstance que ce soit. C'est dans l'intérêt commun de la communauté internationale et de toutes les parties concernées et doit être l'objectif visé par toutes les parties.

L'examen de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée au Conseil ne sert pas cet objectif, entrave sa réalisation et n'a aucune utilité. La situation actuelle dans la péninsule est complexe, délicate et très difficile. La Chine espère que les membres du Conseil et les autres parties concernées verront les choses dans leur contexte, trouveront un terrain d'entente, feront plus pour apaiser les tensions sur la péninsule, et s'abstiendront de tenir tout propos ou de prendre toute mesure de nature à provoquer la République populaire démocratique de Corée ou à accroître les tensions.

La priorité absolue est pour l'instant de reprendre le dialogue et les négociations entre les parties le plus rapidement possible, de rouvrir les pourparlers à six, de défendre conjointement le processus de dénucléarisation de la péninsule afin de s'employer véritablement à assurer la stabilité et la paix dans la péninsule. La Chine encouragera le dialogue et les consultations afin de régler les questions pertinentes relatives à la péninsule dans le cadre des pourparlers à six et de contribuer de manière positive et constructive à la stabilité et à la paix sur la péninsule dans les meilleurs délais.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En février 2014, la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, du Conseil des droits de l'homme, a publié son rapport (A/HRC/25/63) maintenant célèbre sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, réunissant de manière méthodique des informations sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme commises par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. En décembre 2014, l'Australie a conduit le Conseil à tenir sa première séance consacrée à l'examen de la situation des droits de l'homme en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales (voir S/PV.7353). En décembre 2015, nous avons tenu une deuxième séance à ce sujet (voir S/PV.7575).

Il va sans dire que, depuis, la vie de la population de la République populaire démocratique de Corée ne s'est pas améliorée. Il y a deux jours, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a publié un rapport sur les milliers de familles déchirées à cause de la répression en République populaire démocratique de Corée et de l'instabilité qu'elle provoque dans la région.

Ce n'est bien entendu qu'un aspect de la crise, comme cela a été indiqué. Cette année, la République populaire démocratique de Corée s'est montrée de plus en plus agressive. Elle a effectué un nombre record de tirs de missiles et deux essais nucléaires. Ce comportement confirme ce que nous disons depuis longtemps : quand des gouvernements violent de manière flagrante les droits de leur propre population, ils font presque toujours preuve d'un mépris similaire des normes internationales qui contribuent à assurer notre sécurité commune. Il est vraiment très difficile de croire – comme je sais que certains membres du Conseil le laisseront entendre aujourd'hui – que la gouvernance violente menée par le régime de la République populaire démocratique de Corée est neutre en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Nous savons que personne ne dit que c'est bien pour la paix et la sécurité internationales, mais l'idée que c'est neutre – que cette gouvernance est en quelque sorte une forme stable de gouvernance – est à l'évidence simplement fausse.

Quand un régime pratique le type d'atrocités perpétrées par ce régime contre son peuple, c'est par définition déstabilisant, et compte tenu des autres aspects de la menace à la paix et à la sécurité que représentent ses programmes nucléaire et de missiles balistiques, ce lien doit tous nous inquiéter. Cette question a toute sa place dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Conseil est saisi de la situation en République populaire démocratique de Corée, et cette question doit rester inscrite à son ordre du jour.

C'est pourquoi, conjointement avec les délégations de huit autres membres du Conseil de sécurité, nous avons demandé de tenir une réunion ce matin. Nous appuyons fermement l'adoption de l'ordre du jour, et nous attendons ce débat avec grande impatience.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Concernant la question à l'examen aujourd'hui, la délégation angolaise exprime son plein appui à la déclaration faite par le représentant de la Chine.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je m'exprimerai davantage après l'adoption de l'ordre du jour, mais je souhaite faire une brève déclaration avant qu'il ne soit procédé au vote sur l'adoption de l'ordre du jour.

En décembre 2014 et une nouvelle fois en décembre 2015, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation en République populaire démocratique de Corée », le Conseil de sécurité a organisé des séances (voir S/PV.7353 et S/PV.7575) sur la situation en République populaire démocratique de Corée axées sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme commises dans ce pays. Étant donné qu'il n'y a eu aucune amélioration concrète de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée en 2014 (A/HRC/25/63), et que les violations des droits de l'homme commises par les autorités de la République populaire démocratique de Corée ont des effets déstabilisateurs sur la région et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les raisons avancées pour tenir une réunion sur cette situation au Conseil restent valables. Nous appuyons donc l'adoption de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/1034, qui contient une lettre datée du 1er décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Ukraine et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de la demande formulée dans le document S/2016/1034 et des observations formulées par les membres du Conseil de sécurité, je propose de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire. Je vais donc à présent le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :
Angola, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du)

S'abstiennent :
Sénégal

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, 5 contre et une abstention.

L'ordre du jour provisoire est adopté.

La situation en République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme l'année dernière (voir S/PV.7575), ma délégation a voté contre l'examen au Conseil de sécurité de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

Nous avons souvent fait part de notre opposition à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de questions relatives aux droits de l'homme. Nous considérons que ces questions ne relèvent pas de la compétence du Conseil et qu'elles doivent être examinées par des organes spécialisés, le Conseil des droits de l'homme au tout premier rang. Le Conseil de sécurité doit concentrer son attention sur des questions qui représentent une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales. Le fait d'alourdir régulièrement l'ordre du jour du Conseil de questions qui ne relèvent

pas de sa compétence, telle la question à l'examen aujourd'hui, ne peut que réduire l'attention et la force du Conseil ainsi que l'efficacité de ses travaux.

Si l'on veut parler des avantages potentiels de cette réunion, la longue expérience des organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme montre bien que l'on a jamais abouti à des résultats positifs par des critiques généralisées ou le recours aux étiquettes. De tels résultats ne peuvent être obtenus que grâce au renforcement de la confiance et de la coopération entre les pays. Encore une fois, force est de constater que le débat d'aujourd'hui est un pas de plus dans la mauvaise direction.

À ce stade, la tâche principale du Conseil de sécurité est de créer des conditions propices à une reprise rapide des négociations sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Dans le même temps, notre priorité doit être de trouver une solution pacifique aux problèmes actuels. La situation difficile actuelle ne doit pas servir de prétexte pour accroître les capacités militaires étrangères. Nous appelons toutes les parties à apaiser les tensions, à renoncer aux discours belliqueux et à relancer le processus politique le plus rapidement possible pour briser cette impasse.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a voté contre la tenue de la séance d'aujourd'hui consacrée à l'examen de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée car nous estimons qu'il s'agit d'une initiative qui illustre l'ingérence croissante du Conseil de sécurité dans des questions qui ne relèvent pas de sa compétence spécifique, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, instrument juridique qui définit très clairement les fonctions des différents organes de l'ONU.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui porte sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, n'est pas du ressort du Conseil de sécurité. Les questions relatives aux droits de l'homme doivent être abordées à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme est un organe subsidiaire de l'Assemblée basé à Genève, qui a été spécialement créé pour examiner ces questions et qui est doté de tous les moyens nécessaires à cette fin. Par conséquent, nous demandons que la priorité soit donnée au mécanisme d'examen périodique universel en tant que cadre de coopération pour les questions relatives aux droits de l'homme.

La communauté internationale est actuellement confrontée à des défis majeurs et complexes qui exigent concrètement et rapidement une action et l'attention du Conseil. Ces défis sont liés à des conflits graves qui se prolongent en raison des intérêts géopolitiques et économiques de certaines puissances, ce qui sape l'efficacité du Conseil et sa crédibilité auprès du public. La question du terrorisme et de sa promotion, le Moyen-Orient et la question palestinienne devraient être prioritaires pour le Conseil, mais celui-ci s'est plutôt distingué par son inaction à cet égard.

Le Venezuela réitère sa position fondée sur les principes, à savoir qu'il s'oppose à l'examen des questions relatives aux droits de l'homme à des fins politiques et de manière sélective, subjective et partiale, dans le seul but de faire pression sur certains pays. Une démarche politisée et sélective en matière de droits de l'homme vis-à-vis de certains pays s'est révélée inefficace et contre-productive car elle ne fait qu'exacerber la confrontation et porte atteinte à l'objectif primordial de l'Organisation et de cet organe, qui est de recourir à la diplomatie pour régler les conflits par des moyens pacifiques. De telles mesures ne font que saper la voie de la paix en faveur d'une distinction artificielle entre les bons et les mauvais pays, ce qui ne favorise guère un climat harmonieux au niveau international ou un dialogue dans des situations très précaires comme celle qui règne dans la péninsule coréenne.

Par conséquent, il est essentiel de continuer à explorer des moyens de promouvoir un dialogue respectueux, constructif et transparent avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. En effet, le dialogue et la coopération sont les seuls moyens viables permettant de progresser dans tous les domaines. Une semaine seulement après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016), par laquelle nous avons exprimé dans l'unité notre position concernant les activités relatives aux armes nucléaires et aux missiles balistiques en République populaire démocratique de Corée, l'accent mis aujourd'hui sur la situation des droits de l'homme dans ce pays n'est pas de nature à contribuer à la création des conditions propices pour continuer d'avancer sur la voie de la recherche d'une solution politique viable à la question nucléaire.

Pour terminer, nous voudrions réitérer que le Conseil de sécurité doit s'en tenir strictement à ses responsabilités et se concentrer sur les questions qui sont

directement liées à la paix et à la sécurité internationales. Ce débat, tenu dans une enceinte qui n'est pas la plus indiquée et dans le contexte de la situation qui règne dans la péninsule coréenne, peut devenir un élément déstabilisateur s'agissant des objectifs prioritaires poursuivis concernant la péninsule coréenne, à savoir réduire les tensions militaires et promouvoir et appuyer les initiatives en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, par des moyens diplomatiques et des négociations politiques. Telle est la voie sur laquelle les parties doivent s'engager pour parvenir à une solution définitive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que l'ordre du jour provisoire a été adopté, je vais suspendre la séance. Nous la reprendrons, après une brève pause, afin de poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance, suspendue à 10 h 25, est reprise à 10 h 30.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et je lui donne maintenant la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me félicite de la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. C'est une source de profonde préoccupation qui exige notre attention. Les membres se rappelleront peut-être que l'ampleur et le degré des violations que subit le peuple de la République populaire démocratique de Corée ont été établis en 2014 par la Commission d'enquête sur les droits de l'homme dans ce pays. Celle-ci a idiqué que ces violations « révèlent un État unique en son genre dans le monde contemporain » (*A*/H*RC*/25/63*, par. 80*). Les recommandations formulées par la Commission d'enquête ont joué un rôle déterminant dans la refonte des efforts de l'ONU en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans ce pays. La Commission d'enquête a conclu que des crimes contre l'humanité ont bien été commis et a appelé à juste titre à établir les responsabilités pénales.

Le Conseil de sécurité a fait franchir une nouvelle étape à ce processus la semaine dernière en adoptant la résolution 2321 (2016). C'est la première fois que le Conseil demande expressément à la République populaire démocratique de Corée de respecter et de garantir le « bien-être et la dignité intrinsèque » de son peuple sur son territoire, dans le paragraphe 45 de cette résolution. L'Assemblée générale, dans ses résolutions sur la question, n'a de cesse d'encourager le Conseil de sécurité à garantir l'application du principe de responsabilité, notamment en envisageant de renvoyer la situation en République populaire démocratique de Corée à la Cour pénale internationale.

Les tendances observées en ce qui concerne les graves violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée ont été amplement prouvées. Les autorités n'ont pris aucun engagement véritable de remédier à cette situation. La population de République populaire démocratique de Corée ne peut faire entendre sa voix du fait des restrictions et des risques auxquels s'exposent les personnes qui tentent d'exercer leurs droits. Les plus vulnérables continuent de souffrir sous l'étau d'un réseau cruel de camps de prisonniers politiques, d'un système économique qui les exploite et d'une discrimination généralisée fondée sur le statut social.

Il y a deux jours, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a publié un rapport qui examine les différentes manières dont les familles ont été séparées depuis la guerre de Corée, qui a duré de 1950 à 1953. Le rapport conclut que la séparation involontaire n'est pas uniquement la conséquence de la guerre, mais aussi le résultat de formes structurelles d'exclusion, d'impunité et de perte d'autonomie. En outre, le pays est confronté à une urgence humanitaire. On estime qu'environ 70 % de la population de République populaire démocratique de Corée – soit 18 millions de personnes – sont en situation d'insécurité alimentaire. Un quart de la population n'a pas accès à des services de santé adéquats. Un cinquième de la population n'a pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement. Les conséquences sur les enfants, dont les corps en pleine croissance risquent d'être durablement atteints, sont tout

simplement dévastatrices. Le retard de croissance est un phénomène endémique.

Ces besoins humanitaires persistants sont exacerbés par des catastrophes naturelles récurrentes, notamment les inondations qui ont dévasté le nord du pays en septembre et touché 600 000 personnes. Conformément au principe des objectifs de développement durable selon lequel personne ne doit être laissé de côté, il est impératif de dissocier les considérations géopolitiques de l’aide humanitaire et au développement que fournit l’ONU aux populations dans le besoin. La résolution 2321 (2016) souligne que les mesures imposées sont censées être sans conséquences humanitaires négatives pour la population civile.

J’exhorte les membres du Conseil à veiller à ce que la situation humanitaire déjà critique ne se détériore pas davantage du fait de ces mesures. Il est essentiel de financer les activités humanitaires en République populaire démocratique de Corée, en particulier pour garantir que les vulnérabilités ne s’accentuent pas du fait du durcissement des sanctions. Malheureusement, l’assistance a continuellement diminué au cours de la décennie écoulée, empêchant les organismes humanitaires de répondre efficacement aux besoins des populations les plus durement touchées. Environ 145 millions de dollars sont nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires critiques de la République populaire démocratique de Corée. Je compte sur les États Membres pour appuyer ces activités qui sauvent des vies.

L’histoire nous enseigne que les violations graves des droits de l’homme sont des signes annonciateurs d’instabilité et de conflit. Les enlèvements de ressortissants étrangers, les disparitions forcées et les personnes qui fuient des situations désespérées sont autant d’indices qui confirment les liens entre les droits de l’homme, les crises humanitaires et la paix et la sécurité internationales. Toute tentative d’instaurer une paix et une stabilité durables suppose de rendre la justice et d’offrir des réparations aux victimes à l’intérieur et hors de la République populaire démocratique de Corée. Il est très difficile d’obtenir des informations mises à jour et détaillées sur l’évolution de la situation des droits de l’homme dans ce pays. Les informations dont nous disposons révèlent cependant que les violations graves des droits de l’homme se poursuivent, et qu’il n’y a guère de signes d’amélioration, voire aucun. La République populaire démocratique de Corée a des obligations en vertu du droit international. Nous appelons son gouvernement à les honorer. Toutefois, la communauté internationale a également des responsabilités collectives – premièrement, celle de protéger la population du pays contre les plus graves violations du droit international humanitaire et des droits de l’homme; deuxièmement, celle d’honorer le principe et la règle de la responsabilité de protéger; et troisièmement, celle d’examiner les incidences globales de la situation des droits de l’homme dans le pays sur la stabilité régionale.

L’ONU a récemment pris un certain nombre de mesures pour améliorer la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. Le nouveau Rapporteur spécial a présenté son rapport (A/71/367) à l’Assemblée générale en octobre, et durant le même mois, le Secrétaire général a également présenté un rapport (A/71/439) à cet organe. La Troisième Commission a approuvé un projet de résolution (A/C.3/71/L.23) qui sera adopté par l’Assemblée générale le mois prochain. En réponse, la République populaire démocratique de Corée est restée catégoriquement opposée aux résolutions et mandats concernant un pays en particulier. Tout en exprimant son espoir de voir un dialogue et une coopération dans le domaine des droits de l’homme, le représentant de la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que son pays

> « prendra toutes les mesures appropriées pour répondre aux actes hostiles contre la République populaire démocratique de Corée, qui deviennent de plus en plus agressifs sous prétexte de défendre les droits de l’homme ».

Durant ses 10 années de mandat, le Secrétaire général Ban Ki-moon a déployé des efforts considérables pour promouvoir la paix et la réconciliation, ainsi que le développement et le respect des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée. Nous devons rester déterminés à mobiliser des moyens pacifiques, diplomatiques et politiques pour traiter cette situation complexe et dangereuse. L’ONU continuera d’œuvrer à une amélioration véritable et durable de la situation des droits de l’homme et de la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Nous sommes prêts à fournir toute l’aide possible. Cette aide pourrait prendre la forme de dialogues sur les droits de l’homme, de visites dans le pays avec un accès suffisant pour nous permettre d’évaluer les conditions sur le terrain, d’initiatives de coopération et de contacts interpersonnels.

Pour conclure, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition – le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, l'ONU et d'autres entités internationales – afin de bâtir un avenir meilleur pour la population de la République populaire démocratique de Corée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gilmour.

M. Gilmour (*parle en anglais*) : Comme vient de le décrire le Vice-Secrétaire général, une année s'est écoulée depuis la dernière fois que cet organe s'est penché sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (voir S/PV.7575). L'inquiétude dont nous avions fait part à cette occasion n'a fait que s'aggraver. Nous n'avons constaté aucune amélioration et les violations tout à fait scandaleuses des droits de l'homme se poursuivent dans le pays. La nature et l'ampleur des violations commises en République populaire démocratique de Corée illustrent clairement le lien entre les droits de l'homme et la paix et la sécurité. La Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a conclu que de nombreux crimes contre l'humanité avaient été commis – et continuent d'être commis – notamment l'extermination, le meurtre, l'esclavage, la torture, l'emprisonnement, le viol, les avortements forcés et autres formes de violence sexuelle, les persécutions pour raisons politiques, religieuses, raciales et sexistes, les déplacements forcés de population, les disparitions forcées et la pratique inhumaine consistant à exposer de manière prolongée et intentionnelle des personnes à la faim.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) continue de veiller à ce que les auteurs de violations aient à répondre de leurs actes, tout en mettant à profit toutes les occasions qui se présentent pour communiquer avec le Gouvernement. Bien que le suivi de la situation des droits de l'homme dans le pays reste difficile, les témoignages de personnes ayant quitté le pays et les informations recueillies auprès d'autres sources indiquent que le schéma des violations des droits de l'homme signalées par la Commission d'enquête se poursuit. D'importants évènements politiques ayant lieu cette année, comme le septième Congrès du parti des travailleurs de Corée en mai et l'Assemblée populaire suprême en juin n'ont apparemment pas ouvert la voie à de nouvelles politiques qui protègent les droits de l'homme.

Ces 12 derniers mois, le HCDH s'est entretenu avec plus de 110 personnes ayant quitté la République populaire démocratique de Corée. L'élément majeur qui est ressorti de ces entretiens a été le traitement infligé aux personnes détenues par les services de répression. Toutes celles qui ont été détenues ont affirmé avoir fait l'objet, ou avoir été les témoins, de pratiques qui sont clairement contraires aux normes du droit international humanitaire. Les violations incluaient la torture et les mauvais traitement, utilisés couramment pendant la détention, les enquêtes et l'incarcération. Des cas ont été signalés de mise au secret, pendant plusieurs jours, dans des cellules si étroites que les détenus ne pouvaient même pas s'asseoir. Les autres violations incluaient des conditions de détention précaires, un accès insuffisant à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement, une absence de contrôle judiciaire, un manque d'accès à des avocats et aux membres de la famille, etc. Les suspects n'ont que rarement la possibilité de présenter une preuve réfutant les charges retenues contre eux. Ces violations reflètent le cadre élargi dans lequel le système de justice pénale échoue à protéger les droits des individus.

Le système est caractérisé par un contrôle considérable exercé par le Parti des travailleurs de Corée, alors que le rôle joué par le système judiciaire et les avocats est très limité. Le secret entourant les procédures relatives à la persécution d'individus considérés comme ayant commis des crimes politiques est encore mieux gardé. Alors que le Gouvernement continue de nier l'existence même de ces camps de prisonniers, de nombreux citoyens de la République populaire démocratique de Corée savent qu'ils existent. Les observations faites de l'extérieur, notamment au moyen d'images satellitaires, confirment qu'ils sont toujours ouverts. Aucun observateur international indépendant des droits de l'homme n'a pu avoir accès à ces camps.

La liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique reste presque totalement limitée. Bien qu'il soit fait état d'une augmentation du nombre de personnes possédant et utilisant des téléphones mobiles et accédant aux services Internet, tous les médias restent sous le contrôle du Gouvernement et l'accès à la presse étrangère est interdit. Des restrictions sévères à la liberté de circulation continuent d'affecter les citoyens, qui ne peuvent pas se rendre à l'étranger ni même se déplacer dans le pays sans autorisation. Les restrictions au niveau des zones frontalières seraient de plus en plus durcies, rendant encore plus difficile pour les individus de quitter le pays. Ceux qui cherchent à partir courent

le risque de devenir victimes de la traite des êtres humains et d'être refoulés, en violation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Les femmes, surtout, courent le risque d'être victimes d'atteintes sexuelles, de détention et de mauvais traitements en cas de refoulement. Il n'existe aucun mouvement indépendant de la société civile. Les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée travaillant à l'étranger vivent dans des conditions indignes et sont soumis à une surveillance et à un contrôle sévères, alors que le Gouvernement s'approprie la plus grande part des revenus qu'ils génèrent.

J'en viens maintenant aux droits économiques et sociaux. La République populaire démocratique de Corée trouve des difficultés à garantir les droits de ces citoyens dans ces domaines importants, malgré l'engagement pris par les autorités d'améliorer les conditions de vie de la population. Le pays continue de pâtir de pénuries alimentaires chroniques, qui ont eu pour effet une sous-nutrition prolongée, affectant particulièrement les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes âgées. Sauf pour quelques classes privilégiées, le système de distribution publique de denrées alimentaires ne fonctionne pas. La plupart des citoyens dépendent d'activités commerciales privées, pour la plupart illégales, pour satisfaire leur besoins fondamentaux. La mobilisation fréquente aux fins de travaux d'utilité publique, comme la campagne de 200 jours lancée par le Congrès du parti des travailleurs en mai, aurait réduit la capacité des résidents à mener des activités commerciales. Il est probable que les habitants des provinces du nord-est qui ont pâti du typhon et des inondations en août dernier resteront particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire cet hiver. Pour ce qui est de l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux autres services, on continue de faire état d'une discrimination fondée sur le système « songbun », selon lequel les individus sont classés en fonction de leurs origines familiales.

L'accroissement des tensions sécuritaires a des répercussions directes sur les droits de l'homme. Par exemple, les contacts direct entre les populations des deux Corées, recommandé aussi par la Commission d'enquête, ont cessé après l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en janvier. Il n'y a plus eu de réunions de familles séparées depuis octobre 2015. Le Rapport publié par le HCDH il y a deux jours met en exergue le sort de dizaines de milliers de familles séparées de part et d'autre de la frontière pendant et depuis la guerre de Corée sans possibilité de reprendre contact avec des parents de l'autre côté.

Il n'a été fait état aussi d'aucun progrès dans le règlement de la question des 516 personnes enlevées en République de Corée après l'armistice. De même qu'aucune réponse satisfaisante n'a été donnée concernant le sort des personnes enlevées au Japon et dans d'autres pays.

Suite à l'adoption en mars de la résolution 31/18 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissaire a nommé deux expertes indépendantes en appui au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, Mme Sonja Biserko et Mme Sara Hossain, chargées de se concentrer sur la question de l'établissement des responsabilités, en particulier quand de telles violations sont constitutives de crimes contre l'humanité. Les deux expertes viennent d'achever une mission en République de Corée et au Japon, et ont aussi cherché à entrer en contact avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour connaître ses vues et partager les informations. Leur rapport figurera en annexe au rapport que présentera le Rapporteur spécial au Conseil des droits de l'homme en mars 2017. Le nouveau Rapporteur spécial, M. Quintana, étudie la possibilité d'établir un dialogue avec les autorités de la République populaire démocratique de Corée tout en reconnaissant que l'application du principe de responsabilité doit faire partie de cet engagement.

Nous restons déterminés à continuer d'œuvrer avec la République populaire démocratique de Corée pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Fait positif : en 2016, le Gouvernement a présenté des rapports au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le HCDH a continué de fournir une assistance technique au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour l'aider à souscrire aux obligations qui sont les siennes en matière de droits de l'homme.

Échouer à faire répondre de leurs actes les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme, dont certaines sont constitutives de crimes contre l'humanité, serait une déception pour les victimes et sèmerait les graines d'une instabilité et d'une tension plus grandes. L'établissement des responsabilités est essentiel et nous espérons que le Conseil de sécurité restera saisi de la question. L'Assemblée générale a encore une fois, dans la résolution qu'elle a adoptée cette année, prié le Conseil

de sécurité de prendre les mesures qu'il convient pour établir les responsabilités, notamment en envisageant de renvoyer la situation en République populaire démocratique de Corée à la Cour pénale internationale.

L'amélioration des droits de l'homme dans le pays ne fera pas que préserver les moyens de subsistance et la dignité de la population de la République populaire démocratique de Corée; elle promouvra aussi la sécurité et la stabilité à long terme dans la région et au-delà. À l'inverse, une escalade des tensions sécuritaires isolera encore plus le pays et, comme toujours, c'est la population de la République populaire démocratique de Corée qui subira les terribles conséquences qui en découleront, aux dépens encore une fois de leurs droits fondamentaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gilmour de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de ses vigoureuses observations. Je remercie aussi de son exposé clair et détaillé M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme et Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée du 24 février 2014 (A/HCDH/25/63) jette la lumière sur la situation critique des droits de l'homme sur le terrain. Malheureusement, rien n'indique que la situation se soit améliorée depuis la publication de ce rapport. Dans ces conditions, aujourd'hui, le Conseil de sécurité a décidé à juste titre de tenir une séance d'information sous le point de l'ordre du jour « La situation en République populaire démocratique de Corée » pour la troisième année consécutive.

La République populaire démocratique de Corée a effectué deux essais nucléaires et procédé aux tirs de plus de 20 missiles balistiques cette année, alors que les trois quarts de sa populations ont besoin d'une forme ou d'une autre d'aide humanitaire et que les besoins de financement de l'action humanitaire menée par les Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales s'élèvent à 145 millions de dollars. Alors même que la population de la République populaire démocratique de Corée a de grands besoins qui ne sont pas satisfaits, les autorités du pays poursuivent un programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques au détriment des droits humains fondamentaux de leur propre population.

À l'instar de tous les autres membres du Conseil de sécurité, le Japon condamne la situation actuelle. Les autorités de la République populaire démocratique de Corée doivent respecter et garantir le bien-être et la dignité intrinsèque de leurs citoyens. C'est le message transmis par la résolution 2321 (2016), adoptée par le Conseil à l'unanimité le 30 novembre. La même préoccupation a été exprimée dans le projet de résolution de la Troisième Commission sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/C.3/71/L.23), adopté par consensus en octobre. Comme le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'avait souligné dans son exposé l'an dernier (voir S/PV.7575), ce qui a été confirmé dans les exposés présentés aujourd'hui, il existe un lien clair entre les violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée et l'instabilité qui règne dans la région. Or éliminer les causes profondes d'une menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales relève incontestablement du mandat confié au Conseil de sécurité.

L'enlèvement de citoyens étrangers par la République populaire démocratique de Corée constitue un exemple de cas où les violations des droits de l'homme et les menaces sur la paix et la sécurité internationales se recoupent de façon claire. Le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée affirme :

> « Depuis 1950, la République populaire démocratique de Corée mène, à titre de politique de l'État et à grande échelle, une politique systématique d'enlèvement et de refus de rapatriement, suivis de la disparition forcée de personnes d'autres pays. » (*A*/H*RC*/25/6*3, par. 64*)

Des centaines de ressortissants de la République de Corée, du Japon et d'autres pays ont été enlevés et ont disparu. Les enlèvements perpétrés par la République populaire démocratique de Corée compromettent la souveraineté des pays concernés et font craindre le pire pour la vie et la sûreté de leurs citoyens. Dans le même temps, il s'agit d'une violation grave des droits de l'homme, dans la mesure où les personnes enlevées se voient spoliées d'un avenir inestimable tandis que leurs liens avec leurs familles sont rompus. En ce moment même, dans les difficiles conditions qui règnent en République populaire démocratique de Corée, un grand

nombre de personnes enlevées sont privées de liberté et attendent d'être secourues. Ces victimes d'enlèvement et leurs familles sont en train de vieillir, et la question ne saurait souffrir d'autre retard.

Malheureusement, rien n'indique que les autorités de la République populaire démocratique de Corée ont pris de quelconques mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain. En conséquence, il est nécessaire que la communauté internationale déploie tous les efforts requis pour faire en sorte que les responsabilités soient établies. En mars 2017, le Conseil des droits de l'homme recevra un rapport du groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée, comme le prévoit la résolution 31/18 du Conseil des droits de l'homme. Je voudrais également rappeler que la résolution 70/172 de l'Assemblée générale encourage le Conseil de sécurité à prendre les mesures voulues pour établir les responsabilités. Cela étant dit, je tiens à souligner que ces efforts ne visent pas à isoler la République populaire démocratique de Corée du reste de la communauté internationale. Je suis convaincu que les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme garderont toujours leurs portes ouvertes pour un dialogue avec la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons sincèrement que, en définitive, la République populaire démocratique de Corée changera de cap pour s'engager sur la voie de l'amélioration des droits de l'homme, et qu'elle investira ses ressources limitées dans l'amélioration du bien-être et des droits fondamentaux de ses citoyens, plutôt que dans le développement d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Nous espérons également que la République populaire démocratique de Corée retournera à la table d'un dialogue crédible avec la communauté internationale, afin d'apaiser nos diverses inquiétudes. Nous pensons qu'un tel changement se traduira par une stabilité accrue dans la région.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaite la bienvenue au Conseil au Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, ainsi qu'au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Andrew Gilmour, et je les remercie de leurs exposés. Au cas où aujourd'hui serait ma dernière occasion de le faire dans cette salle, je tiens à saluer M. Eliasson personnellement, et à le féliciter de tout qu'il a accompli tout au long de sa brillante carrière dans le domaine des droits de l'homme et dans d'autres aspects de la Charte des Nations Unies.

Nous avons entendu certains membres arguer aujourd'hui que nous ne devrions pas nous pencher sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée – que cette question n'incombe pas au Conseil. Avec tout le respect que je leur dois, je ne puis être d'accord. Lorsqu'un régime décide de consacrer ses ressources à des politique nucléaires irresponsables et non à sa population, la paix et la sécurité sont menacées. Lorsqu'un État viole la souveraineté de ses voisins et enlève leurs citoyens, la stabilité régionale est compromise. Lorsqu'un régime isole ses citoyens du reste du monde, en les privant de leurs droits les plus fondamentaux, la Charte des Nations Unies est bafouée. Il est donc tout à fait indiqué que la présente séance se tienne aujourd'hui. Les violations des droits de l'homme sont un peu comme le canari que l'on emportait dans les mines de charbon : elles nous alertent sur les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais focaliser ma déclaration sur une préoccupation très particulière au regard des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée : le recours au travail forcé. Le terme de « préoccupation » ne reflète en rien la gravité de cette question. Le travail forcé en République populaire démocratique de Corée constitue une imposture et une tragédie qui a entraîné la mort de centaines de milliers de Nord-Coréens. En vérité, je n'aurai pas les mots pour dire l'horreur qu'il représente. Je me permettrai donc d'emprunter ceux de Hyuk Kim, détenu dans le camp de travail de Jungeori, qui a déclaré : « À Jungiori, rien ne donnait l'impression d'être humain...Il fallait faire le travail qu'on nous ordonnait de faire. Aucune réflexion. Aucun libre arbitre. Uniquement la peur. » Son témoignage évoque une faim et une cruauté qui dépassent l'imagination. Il était obligé de compléter son maigre régime alimentaire par des rats, qu'il devait manger crus parce que, comme il l'explique, « Lorsqu'on essayait de faire cuire les rats, les gardes sentaient l'odeur de la viande ou du feu, vous attrapaient et vous battaient sans aucune pitié. »

Les Nord-Coréens sont très nombreux à avoir subi une telle cruauté, qui n'a qu'un seul but : générer des recettes pour le régime, un régime qui a choisi de consacrer lesdites recettes à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illicites, qui violent nombre des résolutions du Conseil. Mais ce n'est là qu'un pan de l'histoire. Au-delà des frontières de la Corée du Nord se déroule une autre imposture, une autre tragédie. Il s'agit de la tragédie que vivent des dizaines de milliers de Nord-Coréens forcés de travailler à l'étranger pour lever

des fonds pour le régime, ce qui contourne les sanctions imposées par les Nations Unies. Selon les estimations, cette pratique permet de lever jusqu'à 2 milliards de dollars en devises chaque année. Ces fonds sont générés en faisant travailler des Nord-Coréens dans des mines, des usines et des chantiers sans scrupules, en leur faisant souvent courir des risques immenses, et souvent sans aucune protection. Les ouvriers qui sont à l'étranger n'échappent pas à la cruauté que j'ai décrite tout à l'heure. Leurs vies sont surveillées en permanence par leurs chefs d'équipe, à qui ils sacrifient la majeure partie de leur maigre salaire. Ils travaillent jusqu'à 20 heures par jour sans être nourris suffisamment. Ils sont séparés de force de leurs proches, et ne savent ni si, ni quand ils les reverront.

Il faut appeler un chat un chat. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la République populaire démocratique de Corée, il s'agit d'esclavage moderne. Le Gouvernement britannique est déterminé à débarrasser le monde de ce fléau. C'est une priorité personnelle de la Première Ministre britannique, Mme Theresa May, et le Royaume-Uni est le fer de lance des efforts internationaux visant à mettre fin à l'esclavage moderne dans le monde. Nous ne pouvons pas sous-estimer l'ampleur du défi en République populaire démocratique de Corée. À ce jour, le régime refuse d'engager un dialogue constructif sur les droits de l'homme avec la communauté internationale. Le Rapporteur spécial et les observateurs internationaux se voient toujours refuser un accès complet et sans entrave à la République populaire démocratique de Corée. Le précédent Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a déclaré en mars que son pays ne participerait plus aux discussions internationales sur le sujet. Il s'agit là d'un rejet honteux des normes et principes internationaux qui sous-tendent la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est également un rejet des vues de la majorité des États Membres de l'ONU. Plus de 100 pays se sont exprimés haut et fort lorsque la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/71/L.23, qui engage vivement le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à respecter tous les droits de son peuple.

Aujourd'hui, nous devons tous exhorter la République populaire démocratique de Corée à renouer avec la communauté internationale et à ouvrir un processus de dialogue, qui débouche sur des mesures crédibles et concrètes pour améliorer les droits de l'homme de son propre peuple. Le Royaume-Uni a foi en un tel dialogue. C'est pourquoi nous maintenons nos relations diplomatiques. C'est pourquoi nous établissons des liens entre les peuples en parrainant des projets pédagogiques et humanitaires. C'est aussi pourquoi notre ambassade à Pyongyang continuera de transmettre directement au régime des messages forts sur les droits de l'homme. Nous ne relâcherons pas nos efforts pour faire connaître les inquiétudes de la communauté internationale. Nous exhortons le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à agir. Le Conseil doit en faire autant.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmore, de leurs judicieuses introductions à notre débat.

Ma délégation estime que les violations graves et flagrantes des droits de l'homme constituent le revers des ambitions nucléaires et de la politique agressive de Pyongyang, et représentent, de ce fait, une menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, je voudrais rappeler le paragraphe 45 de la résolution 2321 (2016), adoptée à l'unanimité le 30 novembre en réponse au cinquième essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée. Dans ce paragraphe, le Conseil se déclare profondément préoccupé par les terribles épreuves auxquelles est soumise la population de la République populaire démocratique de Corée et condamne le fait qu'elle poursuive ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques au lieu d'améliorer le bien-être de sa population.

Le dernier rapport du Secrétaire général (A/71/439) indique clairement qu'il n'y a pas eu d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée depuis la publication en 2014 du rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/63) . Par conséquent, la situation humanitaire et des droits de l'homme doit rester une priorité de l'ordre du jour international et être régulièrement examinée, notamment dans les trois organes principaux de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, à savoir le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

L'Ukraine se félicite des mesures prises par la communauté internationale au cours des dernières années pour convaincre le Gouvernement de Pyongyang de modifier sa politique de violations généralisées et systématiques des droits de l'homme. Nous appuyons fermement les conclusions et les recommandations de

la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, ainsi que la création, il y a un an, du bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Séoul aux fins d'assurer le suivi de la situation sur le terrain et d'en faire rapport. Cependant, aucun progrès tangible sur la question n'a été enregistré à ce jour.

La dernière fois que le Conseil a examiné la situation en République populaire démocratique de Corée, c'était le 10 décembre 2015 (voir S/PV.7575). Depuis lors, cette question a été soulevée au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale. La situation des droits de l'homme s'est-elle améliorée? Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, viols, détentions extrajudiciaires et arbitraires et exécutions publiques, absence de procédure régulière et d'état de droit, imposition de la peine de mort pour des motifs politiques et religieux, peines collectives qui peuvent s'étendre à trois générations, cette liste longue mais non exhaustive des violations qui causent des souffrances incommensurables à la population nord-coréenne demeure une réalité incontournable dans ce pays.

Nous estimons, nous aussi, qu'il est important et urgent que la Corée du Nord coopère avec le système international des droits de l'homme, notamment en assurant un accès sûr et sans entrave au pays aux mécanismes de suivi des Nations Unies, en particulier, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'au Groupe d'experts indépendants sur les questions de responsabilité pour les violations des droits de l'homme, y compris les crimes contre l'humanité.

La communauté internationale peut-elle tolérer la poursuite de violations flagrantes des droits de l'homme au XXIe siècle? La réponse semble évidente. C'est pourquoi l'Ukraine appuie la décision prise par la Troisième Commission quant à la nécessité de prendre les mesures voulues pour établir les responsabilités, notamment en envisageant de renvoyer à la Cour pénale internationale la situation en République populaire démocratique de Corée et en envisageant l'adoption de nouvelles sanctions ciblées contre ceux qui semblent porter la plus grande part de responsabilité dans les violations des droits de l'homme.

L'année 2016 aura vu une aggravation sans précédent des tensions sur la péninsule coréenne en raison de la politique extrêmement irresponsable et provocatrice de Pyongyang. Nous exprimons notre vive préoccupation quant à l'incidence qu'exerce sur la situation humanitaire dans le pays le détournement de ressources aux fins du développement de programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. La militarisation croissante a déjà nui et continue de nuire à la situation socioéconomique, entraînant dans une spirale infernale une dégradation constante de la qualité de la vie des citoyens ordinaires, qui souffrent régulièrement de pénuries alimentaires et même de la faim.

Quelle raison peut-il y avoir de gaspiller des ressources limitées pour des programmes militaires au détriment des besoins de la population, qui est littéralement prise en otage par les ambitions grandioses d'une poignée de personnes assoiffées de pouvoir et d'attention? Quel gouvernement digne de ce nom choisirait sciemment de mettre en péril la paix et la sécurité internationales au lieu d'assumer la responsabilité directe qui lui incombe de veiller à ce que ses citoyens ne souffrent pas de malnutrition?

Il est important que la communauté internationale agisse de manière décisive et de concert pour trouver un équilibre entre la promotion du dialogue avec Pyongyang et la nécessité de le faire répondre de ses nombreuses violations flagrantes du droit international. Si on ne leur demande pas des comptes, les régimes totalitaires se sentent invincibles et défient leurs voisins et l'ordre international. Si le Conseil veut vraiment prévenir les conflits, il doit agir rapidement. La paix et la stabilité dans la région en dépendent.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmore, de leurs présentations. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à M. Jan Eliasson notre profonde reconnaissance, la profonde reconnaissance de la France pour son engagement exemplaire sur tous les fronts, à commencer par celui des droits de l'homme, qui est pour nous une source d'inspiration et d'admiration.

Avant toute chose, je souhaite saluer la décision prise une nouvelle fois par le Conseil de permettre ces présentations sous un point dédié de l'ordre du jour, car cette situation, qui reste l'une des plus graves au monde, justifie la pleine attention et la mobilisation du Conseil de sécurité. Il en va de sa responsabilité, alors que certains des crimes commis peuvent être constitutifs de crimes contre l'humanité. Ces violations, par leur gravité et par leur caractère systématique, sont l'expression d'un totalitarisme absolu, qui s'affranchit du respect de la règle de droit.

Le rapport publié en février 2014 par la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a permis de jeter la lumière sur

> « la gravité, l'échelle et la nature de violations qui révèlent un État unique en son genre dans le monde contemporain » (*A/HRC/25/63, par. 80*).

Le régime nord-coréen a choisi de privilégier la répression et le développement de ses capacités nucléaires et balistiques au détriment du développement économique et du bien-être de sa population. En ce sens, il représente une menace pour la région, et au-delà, une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est une raison supplémentaire pour que le Conseil de sécurité se saisisse de cette situation.

Les présentations que nous avons entendues montrent que cette situation est restée inchangée depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête : des exécutions en nombre, des dizaines de milliers de prisonniers politiques, le recours systématique à la torture, à l'esclavage, à la famine, aux enlèvements, aux déplacements de populations, au trafic d'êtres humains, et de femmes en particulier, et enfin la limitation de l'accès aux services de première nécessité, car les ressources de l'État ont été détournées à des fins militaires. Et je ne saurais, bien sûr, être exhaustif ici. Je voudrais insister sur trois points.

D'abord, il existe un droit – le droit à la liberté d'opinion et d'expression – dont l'exercice permet de vérifier le respect de tous les autres droits. Or, en Corée du Nord, les crimes sont commis à l'ombre de la censure et de l'interdiction de toute forme d'expression critique. Les témoins de cette tragédie sont réduits au silence : absence de défenseur des droits, absence de presse libre, absence de médias internationaux. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'a pas davantage accès. C'est tout un peuple, soumis à une éducation de la soumission, qu'on aliène ou bien qu'on emprisonne et qu'on tue sur son propre territoire.

En ce sens, il faut saluer la tenue de cette séance du Conseil de sécurité, l'existence maintenant d'un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Séoul chargé de suivre la situation en Corée du Nord, la résolution annuelle de l'Assemblée générale et l'organisation d'événements à l'ONU. Tout cela contribue à maintenir la vigilance de la communauté internationale, en dépit de l'hermétisme des autorités.

Deuxième point, je voudrais évoquer le sort des victimes de disparitions forcées, de ces familles qui attendent des nouvelles de leurs proches depuis des années. Le drame des disparitions forcées que la France s'attache à combattre est sans commune mesure en Corée du Nord. Il s'étend également à d'autres pays, et notamment au Japon, dont les autorités attendent toujours que soient menées les enquêtes promises par les autorités nord-coréennes. Nous encourageons tous les États, dont les ressortissants ont pu être enlevés par ce même régime, à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées qui a été adoptée il y a 10 ans. La Convention, le Groupe de travail et le Comité des disparitions forcées procurent aux États l'assistance technique requise pour lutter contre ce fléau.

La France soutient également l'appel vibrant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, lancé avant-hier, le 7 décembre, pour répondre à la souffrance de ces familles, séparées parfois depuis plus de 60 ans, depuis la guerre de Corée.

Je souhaiterais également – c'est mon troisième point – attirer l'attention sur la situation des travailleurs nord-coréens à l'étranger, esclaves modernes d'un régime qui détourne la majorité de leurs revenus pour alimenter ses programmes nucléaire et balistique, en violation des engagements internationaux de la Corée du Nord, notamment eu égard aux résolutions du Conseil de sécurité. Ces travailleurs, répartis dans de nombreux pays du monde, vivent dans des conditions qui violent clairement les normes internationales en matière de droits de l'homme. Nous devons travailler ensemble afin de mettre un terme à l'utilisation de ces hommes et de ces femmes au service d'un projet qui met gravement en danger la sécurité internationale et régionale et qui porte atteinte à leurs droits et à leurs libertés les plus fondamentaux.

Le régime de Pyongyang doit faire face à ses responsabilités; elles sont claires : mettre fin aux violations, libérer les prisonniers politiques et enfin, juger et réparer. À cet égard je voudrais réaffirmer toute l'importance de la lutte contre l'impunité et saluer le travail du groupe d'experts indépendants sur l'impunité, dont nous lirons avec attention les recommandations. Toutes les options devront être explorées collectivement, y compris le renvoi de la situation à la Cour pénale internationale, y compris des sanctions fondées sur des motifs de violation des droits de l'homme.

À l’issue de sa visite à Séoul fin novembre, le Rapporteur spécial sur les droits de l’homme en Corée du Nord a plaidé « pour une approche centrée sur la personne », dans le traitement de la situation en Corée du Nord.

Je voudrais, pour conclure, attirer l’attention du Conseil sur les voix de ceux qui, au péril de leur vie, ont traversé les frontières et nous apportent leur témoignage sur l’oppression qui écrase au quotidien le peuple nord-coréen. Le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour trouver les leviers nécessaires afin qu’enfin la situation change concrètement, pour la sécurité et le bien de ces personnes, de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants, qui subissent au quotidien les violations et la peur.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en arabe*) : Mon pays a écouté attentivement les exposés sur la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée et tient à faire les remarques suivantes.

La Charte des Nations Unies a donné pour mandat au Conseil de sécurité d’examiner exclusivement les questions qui posent une menace à la paix et à la sécurité internationales, tandis que d’autres organes ont été chargés d’aborder la situation des droits de l’homme dans les États, en adoptant une démarche fondée sur le respect, sans politisation, diffamation ou exploitation des nobles principes des droits de l’homme pour en faire un outil de ciblage sélectif au service d’intérêts politiques étriqués.

En conséquence, mon pays tient à exprimer sa consternation à propos de la façon dont certains insistent pour présenter les violations des droits de l’homme dans un certain pays comme étant une cause profonde de conflit, et affirment que de telles questions et situations relèvent du mandat du Conseil de sécurité. À cet égard, nous tenons à signaler que nous rejetons tout lien entre les deux sujets, car cela représente un chevauchement entre les grands piliers du travail de l’Organisation des Nations Unies.

La promotion des droits de l’homme dans tous les pays du monde doit reposer sur une démarche fondée sur un dialogue franc et constructif, la coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques, y compris au moyen de la coopération technique. Le Conseil des droits de l’homme, en particulier par l’intermédiaire de l’examen périodique universel, est une instance internationale qui permet à tous les États d’échanger des vues et des préoccupations pertinentes, afin d’atteindre l’objectif commun de la promotion et de la protection des droits de l’homme dans tous les pays examinés.

L’Égypte rejette tout examen de la situation des droits de l’homme par le Conseil de sécurité parce que nous croyons en la nécessité de rejeter la politisation, la partialité, la subjectivité et le deux poids, deux mesures. Toutes les questions relatives aux droits de l’homme doivent être abordées de manière équitable et honnête, et elles ne doivent pas être utilisées comme moyen d’ingérence sélective dans les affaires intérieures des États, conformément à l’Article 2 de la Charte des Nations Unies et afin de préserver la crédibilité des organes internationaux chargés d’étudier les droits de l’homme, en tant qu’instances de coopération et de dialogue internationaux, et non pas d’affrontement.

En revanche, et prenant en considération ce qui précède, l’Égypte tient à exprimer sa compassion à l’égard du problème des Japonais enlevés. Nous soulignons la nécessité de trouver des moyens efficaces pour prendre en compte les préoccupations du Gouvernement japonais à ce sujet, au niveau bilatéral et dans les instances internationales, bilatérales et multilatérales. Nous encourageons les deux parties à participer à un dialogue constructif pour parvenir à une solution immédiate et satisfaisante à ce problème.

Pour conclure, nous soulignons la nécessité de faire preuve de la volonté politique qui s’impose pour respecter la Charte et les prérogatives des organes de l’Organisation des Nations Unies. Les conflits actuels dans le monde, les occupations persistantes et les conflits prolongés, la prolifération du terrorisme et des armes de destruction massive, le nombre croissant de réfugiés et le problème des migrations illégales mettent tous en exergue la nécessité pour le Conseil de sécurité de se concentrer exclusivement sur son rôle important de maintien de la paix et de la sécurité internationales, au lieu d’empiéter sur les prérogatives d’autres organes de l’Organisation des Nations Unies.

Mme Power (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil qui ont appuyé la tenue de la présente séance pour examiner une crise grave. Je remercie également le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, qui va nous manquer, et le Sous-Secrétaire général, M. Gilmour, de leurs exposés, à juste titre fort sombres.

C’est la troisième fois que le Conseil se réunit pour discuter des droits de l’homme en République

populaire démocratique de Corée. Nous avons examiné la question pour la première fois en 2014, au motif que les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme commises par le Gouvernement nord-coréen posaient une menace à la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement pour la population nord-coréenne, la situation déplorable des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée reste inchangée. Comme la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée l'avait indiqué dans son rapport de 2014, la situation reste à ce jour « unique en son genre dans le monde contemporain ».

Ainsi que nous l'avons vu dans d'autres parties du monde, lorsque les gouvernements violent de façon flagrante les droits de l'homme de leur propre population, ils font presque toujours preuve du même mépris pour les normes internationales qui aident à garantir notre sécurité commune. Nous constatons que le régime de la République populaire démocratique de Corée développe son programme d'armes illicites plutôt que d'assurer la croissance de ses propres enfants. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, un enfant sur quatre en République populaire démocratique de Corée souffre d'un retard de croissance à cause de la malnutrition chronique, et pourtant, tandis que les enfants ont faim en Corée du Nord, le régime continue de consacrer la majorité écrasante de ses ressources au développement d'un programme d'armes que le Conseil lui a demandé à maintes reprises d'arrêter.

Qu'il me soit permis de donner un autre exemple de la façon dont ces deux questions sont liées. En avril dernier, les États-Unis ont organisé une réunion à l'Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle des transfuges ont fait part de leurs expériences. L'un des orateurs s'appelait Kim Hye-sook; elle avait été envoyée à la prison politique de Bukchang à l'âge de 13 ans seulement, une prison où tous les détenus, y compris les enfants, étaient forcés de travailler entre 16 à 20 heures par jour dans les mines de charbon. De nombreuses personnes sont mortes dans ce camp, a-t-elle expliqué, y compris son mari et son frère. Certains ont littéralement été forcés de travailler à mort. Les gardiens de prison ne s'en souciaient pas. Mme Kim, une jeune femme de 28 ans et qui a passé 14 années de sa vie dans ce camp, se souvient qu'aux yeux des gardes, les victimes « ne valent pas même une tonne de charbon ».

Des conditions aussi éprouvantes mériteraient d'être condamnées en toute circonstance mais elles sont en rapport avec l'examen de la question de la paix et de la sécurité internationales, car, comme nous le savons tous, les exportations de charbon représentent un tiers de l'ensemble des recettes d'exportation de la République populaire démocratique de Corée.

Ces recettes, d'après les résolutions adoptées par le Conseil, devraient contribuer à aider la population nord-coréenne. Néanmoins, le régime de la République populaire démocratique de Corée se sert des recettes obtenues en faisant travailler à mort sa population dans ces mines de charbon pour mettre au point de nouvelles armes nucléaires et d'autres missiles balistiques. C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles la résolution 2321 (2016) adoptée la semaine dernière et imposant des sanctions à la République populaire démocratique de Corée est la première à dire très clairement que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée doit respecter et garantir le bien-être et la dignité intrinsèque de son peuple sur son territoire.

Par conséquent, de grâce, en 2016, mettons fin au débat visant à déterminer si les violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ce débat détourne notre attention de la situation catastrophique des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et de ce que nous pouvons faire pour l'améliorer.

Je voudrais m'attarder aujourd'hui sur une des conséquences les plus effroyables des actions de la République populaire démocratique de Corée : les familles qui ont été déchirées par les atteintes commises par le régime. En octobre, je me suis rendue en République de Corée et au Japon, où j'ai eu la chance de rencontrer certaines des familles touchées. La douleur liée à la séparation était le dénominateur commun de chacune des conversations que j'ai eues avec elles. En Corée du Sud, j'ai visité le centre de réinstallation de Hanawon, qui essaie de préparer des transfuges arrivés récemment de Corée du Nord à plonger dans un monde totalement différent, ainsi qu'une école à Séoul pour jeunes transfuges.

Une jeune femme que j'ai rencontrée à Hanawon a raconté comment elle n'avait dit à personne – pas même à ses parents – qu'elle avait l'intention de fuir la Corée du Nord. Pourtant, même si ses parents ignoraient tout de ses plans, des agents locaux les ont quand même incriminés, et ont harcelé la famille jusqu'à ce qu'elle soit contrainte de fuir son foyer pour aller se cacher. À

Séoul, une autre transfuge m'a dit que sa mère, veuve, qui ne savait pas non plus que sa fille avait l'intention de fuir, avait été contrainte par les autorités nord-coréennes de déménager à sept reprises pour la punir de ce que sa fille avait fait. Elle a dit que sa mère avait tellement peur d'être à nouveau obligée de partir qu'elle a cessé de sortir, à moins d'être absolument tenue de le faire. Ces deux jeunes femmes, comme tant d'autres que j'ai rencontrées, ont exprimé un profond sentiment de culpabilité – imaginons-le, de la culpabilité – pour avoir ajouté aux souffrances déjà écrasantes de leur famille et être parties sans dire au revoir.

Presque toutes m'ont demandé de ne pas consigner leur nom par écrit de crainte que leur parole n'entraîne encore plus de représailles du régime contre leurs proches. Au Japon, j'ai rencontré la mère et le frère d'un des citoyens japonais enlevés par des agents nord-coréens. Megumi Yokota n'avait que 13 ans quand elle a été enlevée en 1977 par des agents nord-coréens à la préfecture de Niigata au Japon. Sa mère m'a dit que, près de 40 ans plus tard, pas un jour ne passe sans qu'elle ne ressente la douleur écrasante d'être séparée de sa fille : une douleur accentuée par le fait qu'elle ne sait pas ce qui est arrivé à sa fille.

En tant que mère, je ne peux imaginer l'angoisse causée par l'enlèvement de sa fille, sans pouvoir savoir ce qui lui est arrivé. C'est le pire cauchemar de chaque parent, et c'est un cauchemar que vivent chaque jour de nombreuses familles partout dans le monde. Tant de familles, au Japon et en République de Corée, ont été contraintes de subir un cauchemar semblable en raison des actions de la République populaire démocratique de Corée : elles se réveillent chaque jour en brûlant de voir un père ou un frère, une mère ou une fille auxquels elles n'ont pas parlé depuis peut-être des années, voire des décennies, et qui, craignent-elles, souffrent terriblement en Corée du Nord. Nombreuses sont celles qui redoutent de ne plus jamais les revoir. Cette douleur se transmet d'une génération à l'autre et est ressentie à ce jour.

Immédiatement après la présente séance, les États-Unis organiseront, conjointement avec la République de Corée, le Japon et le Royaume-Uni, dans la salle de conférence 1, une manifestation durant laquelle nous aurons l'occasion d'entendre directement deux personnes qui vivent cette séparation déchirante. J'encourage vivement les autres membres du Conseil à venir les écouter.

Certains peuvent observer la dureté de l'oppression de la Corée du Nord, qui dure depuis des décennies, et se dire qu'on ne peut pas faire grand-chose pour changer la situation. Mais ce serait une erreur, car nous pouvons faire beaucoup. Nous pouvons continuer d'appeler l'attention sur les atteintes commises par le régime, comme nous le faisons ici aujourd'hui. Nous devons absolument continuer de tenir des réunions au Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, chaque année, tant que la crise liée aux droits de l'homme et ses effets déstabilisateurs persisteront.

Nous pouvons continuer de faire pression pour que les auteurs et les architectes de ces violations rendent compte de leurs actes. C'est ce que les États-Unis ont fait le 6 juillet, en publiant un rapport désignant 15 responsables nord-coréens et huit entités responsables de violations des droits de l'homme et de censure ou qui y sont associés. Le message que nous adressons à ces responsables et à tous les agents de rang intermédiaire, y compris les administrateurs et gardiens de camps, les interrogateurs et ceux qui pourchassent les transfuges, est clair. Nous réunissons méthodiquement des informations sur les violations qu'ils commettent, et ils ne resteront pas à jamais impunis. Quand ils rendront compte publiquement de leurs actes, nous seront prêts. En attendant, nous continuerons de rassembler les preuves des violations qu'ils ont commises et d'ajouter leur nom sur la liste de plus en plus longue.

Nous pouvons également nous efforcer d'imposer des sanctions aux personnes et entités responsables de telles violations, comme l'a fait le Département du Trésor des États-Unis en juillet en ajoutant 11 hauts responsables et cinq entités à la Liste des nationaux nommément désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés par les États-Unis. Je voudrais donner le nom de ces 11 personnes. Il s'agit de : Kim Jong-un; Choe Pu Il, Ministre de la sécurité du peuple; Ri Song Chol, Conseiller au Ministère de la sécurité du peuple; Kang Song Nam, Directeur de Bureau au Ministère de la sécurité de l'État; Cho Yo'n-chun, Premier Vice-Directeur du Ministère de l'organisation et de l'orientation; Kim Kyong-Un, Premier Vice-Directeur du Ministère de l'organisation et de l'orientation; Kim Ki Nam, Directeur du Ministère de la propagande et de l'agitation; Ri Jae-il, Premier Vice-Directeur du Ministère de la propagande et de l'agitation; Choe Chang Pang, Directeur de Bureau au Ministère de la sécurité du peuple; Cho Il U, du Bureau général de reconnaissance; et O Chong Kuk, du Bureau général de reconnaissance.

Le Conseil de sécurité a également un rôle important à jouer, non seulement en continuant d’organiser des séances, telle celle-ci, consacrées à la République populaire démocratique de Corée, mais également en examinant la recommandation formulée par la commission d’enquête visant le renvoi de la situation en Corée du Nord à la Cour pénale internationale. Nous devons également envisager d’autres moyens adéquats de faire appliquer le principe de responsabilité, comme les États Membres ont exhorté le Conseil à le faire il y a quelques semaines dans un projet de résolution sur les droits de l’homme en Corée du Nord qui a été adopté à l’unanimité par la Troisième Commission (A/C.3/71/L.23).

À titre individuel, les États Membres peuvent également faire beaucoup, notamment apporter un appui au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l’homme à Séoul, qui rassemble de manière méthodique des preuves des violations des droits de l’homme commises par la Corée du Nord. Les États Membres peuvent également remplir leurs obligations en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions, en particulier les nouvelles restrictions sur les exportations de charbon, compte tenu de ce que nous savons des conditions pénibles dans les mines gérées par le Gouvernement. Les États Membres peuvent aussi cesser de rapatrier les personnes qui ont réussi à fuir la Corée du Nord, sachant qu’il est probable que les rapatriés seront envoyés dans les goulags.

Ce sont des mesures que nous pouvons prendre; nous en avons le pouvoir. Nous pourrions sauver de nombreuses vies simplement en ne rapatriant pas les personnes qui réussissent à franchir une frontière internationale, pensant enfin être libérées de ces terribles conditions. Les Nord-Coréens ont si peu de moyens de modifier les conditions cauchemardesques dans lesquelles ils vivent, et ils risquent tant en essayant. S’ils disent ce qu’ils pensent sur le fait qu’ils n’ont pas assez à manger, ils sont envoyés dans des camps de prisonniers. S’ils essayent de s’organiser, entre voisins ou collègues, pour changer les épouvantables conditions de vie ou de travail, ils sont envoyés dans des camps de prisonniers. S’ils fuient à la recherche d’une vie meilleure et sont pris, ils sont envoyés dans des camps de prisonniers.

Pourtant, nous, qui risquons si peu en nous exprimant au nom de personnes qui souffrent tant, avons de si nombreux moyens de contribuer à changer la situation en République populaire démocratique de Corée. Ne devons-nous pas à ces personnes prises au piège en Corée du Nord au moins d’essayer? Ne voudrions-nous pas que les autres fassent de même si nous étions à leur place?

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général aux droits de l’homme, M. Andrew Gilmour, de leurs exposés.

L’Uruguay considère que la question des droits de l’homme peut être examinée dans n’importe quel cadre, sans restriction. La protection des droits de l’homme est l’un des piliers de l’action de l’ONU et c’est une question transversale qui concerne l’ensemble du système des Nations Unies. Il est évident qu’il existe un lien étroit entre les violations des droits de l’homme, le déclenchement des conflits et la possibilité que ces conflits se transforment en menaces pour la paix et la sécurité internationales.

L’Uruguay, en tant que pays qui défend, promeut et protège les droits de l’homme et les libertés fondamentales, voudrait exprimer ses préoccupations face à la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée, notamment en ce qui concerne les violations du droit à la vie, à la liberté d’expression, à la vie privée, à l’accès à l’information, de réunion pacifique, à la liberté d’association et à la liberté de circulation, et j’en passe. La situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel de fortes tensions au niveau régional, qui mettent en péril non seulement la stabilité dans la péninsule coréenne mais également la paix et la sécurité internationales. L’Uruguay est conscient que cette situation ne concerne pas uniquement la République populaire démocratique de Corée, car il existe de nombreux autres pays où les gouvernements violent constamment les droits de l’homme de leur peuple. Toutefois, ces pays ne sont pas nécessairement inscrits à l’ordre du jour du Conseil et il n’existe pas de résolutions de l’Assemblée générale les concernant.

Nous reconnaissons qu’il y a quelques signes positifs de la part du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée indiquant qu’il est réceptif à certaines activités menées par des institutions spécialisées dans la promotion, la protection et le suivi des droits de l’homme. Je parle notamment de la coopération du Gouvernement nord-coréen avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme.

Cette année, la Troisième Commission a adopté par consensus une résolution portant sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Ce faisant, la communauté internationale a fait passer un message clair, en condamnant cette situation. Pour l'Uruguay, il n'y a pas d'autre solution que la voie du dialogue, de la négociation et du compromis politique. Encore une fois, nous insistons sur la nécessité de relancer les pourparlers à six – un cadre dont nous sommes convaincus qu'il peut contribuer utilement à la recherche d'une solution aux problèmes de la péninsule coréenne.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande partage les préoccupations exprimées par le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et le Sous-Secrétaire général, M. Gilmour, ainsi que par d'autres membres du Conseil concernant la gravité et le caractère systématique des violations des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Malheureusement, nous n'avons constaté aucune amélioration notable depuis le dernier examen de ce point de l'ordre du jour par le Conseil. Certaines des violations les plus graves des droits de l'homme de notre époque, y compris les assassinats, l'asservissement, la torture, l'emprisonnement, le viol, la famine, l'avortement forcé et d'autres violences sexuelles, continuent d'être signalées. Il n'est donc pas surprenant que le régime de la République populaire démocratique de Corée mette tout en œuvre pour faire obstacle à toute évaluation indépendante de la situation.

Les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée exercent un contrôle strict sur sa population – un contrôle qui repose sur la terreur, instillée au moyen de violations flagrantes et généralisées des droits de l'homme. C'est un régime qui exécute ses citoyens, sans aucun égard pour les garanties de procédure régulière, pour des actes aussi insignifiants que consulter ou distribuer des médias étrangers. La torture et les mauvais traitements dans les centres de détention, y compris son vaste système de camps de prisonniers, sont monnaie courante, comme nous l'avons entendu ce matin. Des restrictions strictes continuent d'être imposées à la liberté de mouvement des Nord-Coréens ordinaires.

La persistance de ces violations flagrantes des droits de l'homme montre que les autorités de la République populaire démocratique de Corée ne s'estiment pas liées par les règles du système international. Le programme d'armes de destruction massive de Pyongyang illustre parfaitement cette attitude. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et tolérer ce mépris des normes internationalement acceptées, sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire prétendument interne. Agir ainsi reviendrait à manquer à nos engagements envers le peuple nord-coréen. Agir ainsi reviendrait à manquer à nos engagements envers les pays voisins de la République populaire démocratique de Corée, sur lesquels pèse une menace de plus en plus grave sur le plan de la sécurité suite à la mise au point par Pyongyang – de manière irresponsable – d'armes de destruction massive, un programme mis en œuvre en exploitant la souffrance de son peuple. Et cela reviendrait à manquer à nos engagements envers nous-mêmes, étant donné le mépris persistant des résolutions du Conseil par ce régime.

Comme le Conseil l'a souligné dans sa résolution 2321 (2016), la République populaire démocratique de Corée doit respecter et garantir la dignité intrinsèque des populations qui se trouvent sur son territoire, de toute urgence. Comme l'ont fait remarquer d'autres orateurs ce matin, des ressortissants de la République populaire démocratique de Corée sont envoyés à l'étranger par leurs dirigeants pour travailler dans des conditions assimilables au travail forcé. C'est l'un des moyens utilisés par la République populaire démocratique de Corée pour contourner les sanctions de l'ONU et financer son programme d'armes de destruction massive.

Pour la Nouvelle-Zélande, le fait que les fonds nationaux, au lieu de répondre aux besoins humanitaires criants, sont détournés en faveur du programme d'armes de destruction massive, est tout simplement choquant.

En dépit du temps qui s'est écoulé depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/HRC/25/63), ses recommandations n'ont rien perdu de leur caractère urgent. Nous devons faire en sorte de disposer d'informations à jour sur la situation en République populaire démocratique de Corée. À cet égard, nous nous félicitons des travaux importants menés par le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul. Nous saluons également la nomination d'un nouveau Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme, M. Tomás Quintana, qui vient d'effectuer sa première visite dans la région. Le Rapporteur spécial a souligné l'importance des efforts visant à lancer un dialogue avec la République populaire démocratique de Corée et à garantir le respect

du principe de responsabilité. Ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement.

Le dialogue est important pour pouvoir améliorer la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. À cet égard, il y a eu quelques évolutions positives, notamment des améliorations en ce qui concerne les droits des personnes handicapées. Nous devons également être prêts à appuyer des initiatives concrètes pour faire répondre de leurs actes ceux qui, au sein du système de la République populaire démocratique de Corée, portent la plus grande responsabilité pour les crimes les plus graves.

La Nouvelle-Zélande réitère son appel à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle prenne immédiatement des mesures afin de mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme et de coopérer véritablement avec le Rapporteur spécial et d'autres mécanismes internationaux des droits de l'homme. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à revoir ses politiques et à lever les obstacles imposés aux Nations Unies et à d'autres organisations internationales et à garantir la fourniture d'une aide digne de ce nom, à même d'améliorer concrètement les conditions de vie de ses citoyens.

Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande encourage la communauté internationale, en particulier les États ayant des relations établies avec la République populaire démocratique de Corée, à dialoguer avec les autorités de Pyongyang sur les questions relatives aux droits de l'homme dans la mesure du possible et à les encourager à coopérer et à participer au dialogue sur les droits de l'homme. Nous devons exprimer nos préoccupations et indiquer clairement que nous nous attendons à des améliorations concrètes.

Enfin, nous prions le Conseil de sécurité de rester saisi de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, étant donné ses liens évidents avec le programme d'armes de destruction massive de Pyongyang et l'absence continue d'une véritable coopération ou de progrès visibles de la part des autorités pour répondre aux préoccupations du Conseil.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Andrew Gilmour, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Je tiens en premier lieu à réitérer la position de principe de ma délégation, à savoir que les questions qui posent problème doivent être réglées au travers d'un engagement constructif, du dialogue et de la consultation. Nous estimons qu'en tant que membre responsable de la communauté internationale, et en particulier en tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons l'obligation de ne pas nous dérober aux délibérations sur les questions qui peuvent être considérées comme complexes ou délicates. C'est sur la base de cette considération que nous avons appuyé la proposition du Conseil d'organiser un débat sur la question dont nous sommes saisis.

Nous prenons note de la position constructive adoptée par la République populaire démocratique de Corée à l'égard des divers mécanismes de promotion des droits de l'homme. J'en veux pour preuve sa participation continue à l'examen périodique universel et le fait qu'elle a accepté un certain nombre de recommandations formulées dans ce contexte. Nous estimons que la pleine application des recommandations acceptées contribuerait de manière positive à l'exercice des droits de l'homme et au développement socioéconomique du peuple de la République populaire démocratique de Corée, comme l'a souligné le Sous-Secrétaire général, M. Gilmour. Nous sommes également encouragés par le fait que la République populaire démocratique de Corée a présenté conjointement ses deuxième, troisième et quatrième rapports au Comité sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés par les États parties dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ses cinquième et sixième rapports, dans le courant de 2016, au Comité des droits de l'enfant.

L'équipe de pays des Nations Unies travaille également avec la République populaire démocratique de Corée à l'élaboration de la version définitive d'un cadre stratégique pour la période 2017-2021. Nous comprenons que les cinq principes de la programmation, qui sont une approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement, la gestion basée sur les résultats et le développement des capacités, ont été intégrés à ce cadre et adaptés au contexte national. Nous encourageons néanmoins la République populaire démocratique de Corée à envisager de répondre favorablement à la demande de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et du Rapporteur spécial, qui souhaitent se rendre dans le pays. Nous estimons que cette visite leur permettrait d'évaluer correctement la situation des

droits de l'homme dans le pays. Elle garantirait par ailleurs la crédibilité des rapports finaux et permettrait d'apaiser les craintes de politisation et de répondre aux allégations de partialité. Nous estimons par ailleurs que cette collaboration permettrait à la République populaire démocratique de Corée d'exprimer ses vues et sa position concernant la situation des droits de l'homme dans le pays, notamment la question de l'obstruction.

La Malaisie encourage également le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à participer à des activités de coopération technique avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et son Bureau en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

Cette année, 2016, la République populaire démocratique de Corée a pris les décisions dangereuses et provocatrices de procéder à des essais nucléaires et à lancer un nombre sans précédent de missiles balistiques. Ces mesures ne font rien pour renforcer la confiance dans la région, et elles ne vont pas non plus dans le sens d'une collaboration et d'un dialogue constructifs. La Malaisie a voté pour la résolution 2321 (2016), adoptée récemment par le Conseil. Le vote de la Malaisie était une réaffirmation sans équivoque de sa conviction que le développement illicite et l'acquisition d'armes de destruction massive et des technologies et capacités y relatives par tout État sont inacceptables et ne sauraient être tolérés par la communauté internationale. À cet égard, la Malaisie encourage la République populaire démocratique de Corée à renforcer sa coopération avec le Conseil, ainsi qu'avec les autres partenaires et parties prenantes, notamment le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), pour répondre aux préoccupations en matière de non-prolifération.

La Malaisie demeure convaincue que les intérêts de la communauté internationale en matière de paix et de sécurité internationales seraient mieux servis si la République populaire démocratique de Corée se rasseyait immédiatement à la table des négociations. Mon pays appelle la République populaire démocratique de Corée à se réengager en faveur du dialogue pacifique et des négociations dans le cadre des pourparlers à six. Il estime que tous les efforts doivent viser à réaffirmer la volonté de maintenir la paix et la sécurité régionales et de créer un environnement pacifique dans la péninsule coréenne. D'autre part, nous réitérons qu'il importe que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée honorent les termes de l'accord conclu le 25 août 2015 pour continuer de faire progresser les relations inter-coréennes et maintenir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

De plus, la Malaisie estime que la promesse du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en ce qui concerne les mesures de confiance, la diplomatie préventive et le règlement pacifique des conflits reste un mécanisme valide auquel peuvent envisager de recourir les parties préoccupées ou intéressées pour collaborer de manière constructive avec la République populaire démocratique de Corée au niveau intergouvernemental pour ce qui est de la situation dans la péninsule coréenne.

Je conclus en réitérant la volonté de la Malaisie de collaborer de manière constructive avec tous les membres du Conseil, l'ONU, les autres partenaires et parties prenantes, ainsi qu'avec la République populaire démocratique de Corée, à cet effet.

M. Ciss (Sénégal) : Je tiens tout d'abord à remercier à mon tour le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Andrew Gilmour, pour leur présence et leurs exposés respectifs.

La délégation sénégalaise considère qu'incombe à chaque État la charge de veiller à la protection et à la promotion des droits de ses citoyens, contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La conviction du Sénégal est que la jouissance des droits de l'homme est essentielle à la dignité de l'être humain. C'est pourquoi mon pays a fait de la protection et de la promotion des libertés et droits fondamentaux de la personne un principe cardinal, dans le respect, bien entendu, de la diversité de nos sociétés humaines. À cet égard, nous sommes d'avis qu'il faut créer les conditions d'une coopération internationale renforcée dans le domaine des droits de l'homme en insistant sur leur caractère universel, indivisible et interdépendant.

Dès lors, pensons-nous, il est important, en tant qu'État indépendant et souverain, de nous investir solidairement dans toutes les questions, y compris celles relatives aux droits de l'homme, sur la base du respect mutuel et d'un dialogue constructif. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place des mécanismes appropriés pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde entier, un défi perpétuel qui d'ailleurs constitue un des trois piliers de l'Organisation. En effet, les mécanismes mis en place par l'ONU, notamment le Conseil des droits de l'homme, l'examen périodique universel et les organes créés en vertu d'instruments

internationaux, sont des outils complémentaires pertinents, bien qu'encore perfectibles, pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme, tel qu'il ressort des différents rapports du Secrétaire général y relatifs.

Cela dit, nous prenons bonne note en particulier du rapport du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, et nous encourageons ce pays à coopérer davantage avec les mécanismes pertinents de promotion des droits de l'homme, notamment le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, instituée par le Conseil des droits de l'homme suivant sa résolution pertinente.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant prononcer une déclaration à titre national en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Je remercie à mon tour le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmour.

Toute violation massive et systématique des droits de l'homme menace la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, les situations de ce type sont trop nombreuses et touchent un trop grand nombre de régions. La République populaire démocratique de Corée ne fait pas exception. C'est la raison pour laquelle l'Espagne est favorable à ce que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question.

Je ne vais pas m'attarder sur des détails, mais je suis naturellement surpris qu'un gouvernement capable de moderniser son arsenal coûte que coûte permette que sa population continue de souffrir de la famine. Je suis encore plus surpris que l'État, qui est chargé de garantir la protection de ses citoyens, soit le principal responsable de leur situation désespérée.

Les citoyens nord-coréens veulent fuir leur pays. Ils veulent la liberté, la dignité et le respect. Ils sont prêts à risquer leur vie. Ils sont même prêts à s'exposer au risque d'une exécution sommaire. Près de 80 % de ceux qui ont pu partir sont des femmes, qui tombent souvent dans les mailles des réseaux de traite des êtres humains, qui les obligent à se prostituer ou à se marier dans d'autres pays.

Il faut reconnaître que des progrès ont été enregistrés, comme la présentation rapports sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais beaucoup reste encore à faire.

Le Conseil de sécurité n'est pas resté indifférent aux souffrances de la population de la République populaire et démocratique de Corée. La dernière résolution imposant des sanctions à ce pays, la résolution 2321 (2016), adoptée la semaine dernière, en est un bon exemple. Mais nous devons poursuivre notre action et garder à l'esprit que la condamnation des violations des droits de l'homme est, sans doute, nécessaire mais insuffisante. Il importe que les pressions soient s'accompagnent de dialogue. Dans cet esprit, je voudrais mettre en exergue quatre aspects fondamentaux de la vision qu'a l'Espagne de la situation.

Premièrement, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), qui a joué un rôle important en tant que moyen de pression, a aussi pu mettre en place un canal bancaire qui a permis de garantir le financement des organismes des Nations Unies opérant dans le pays.

Deuxièmement, les organismes des Nations Unies qui exécutent des projets dans le pays doivent obtenir l'appui voulu. À cet égard, je voudrais faire relever en particulier l'action que doit mener – et que mène – le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ouvert à Séoul l'année dernière.

Troisièmement, nous devons fournir l'appui voulu à la société civile.

Quatrièmement, il importe d'envoyer un message clair concernant la lutte contre l'impunité, mais cette stratégie ne fonctionnera pas si au dialogue ne participe qu'un seul interlocuteur : Pyongyang. Le premier pas est donc qu'il autorise la visite dans le pays, longtemps refusée, du Rapporteur spécial et d'autres mécanismes de droits de l'homme.

En outre, nous devons insister auprès de la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle fasse la lumière sur le sort encore inconnu à ce jour de centaines de personnes enlevées, principalement des ressortissants du Japon et de la République de Corée. La paix et la stabilité ne seront instaurées dans la région que lorsque le régime de Pyongyang assumera ses responsabilités pour cette violation de la souveraineté d'États voisins.

La situation en République populaire démocratique de Corée est extrêmement complexe et requiert une approche multidimensionnelle. Nous espérons que la présente séance permettra que la République populaire démocratique de Corée réponde aux préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui et agisse pour mettre fin aux violations des droits de l'homme dans le pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Au nom du Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, je tiens à remercier les membres du Conseil des paroles aimables qui lui ont adressées pour son action. Il s'excuse d'avoir eu quitter la salle. Aujourd'hui, le Vice-Secrétaire général assure l'intérim du Secrétaire général.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Ma délégation est heureuse de participer à cette importante séance. Je remercie aussi le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmour, de leurs exposés instructifs, qui nous rappellent une fois encore la raison pour laquelle nous nous penchons sur dans cette salle sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique en Corée.

Sur une note plus personnelle, c'est le cœur lourd que je fais ma première déclaration devant le Conseil de sécurité en tant que nouveau Représentant permanent de la République de Corée sur une question ayant des conséquences graves sur l'avenir de notre nation divisée.

Depuis 2014, lorsque la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a pour la première fois exposé au grand jour la situation des droits de l'homme sans précédent dans ce pays, la communauté internationale, notamment le Conseil, a agi rapidement pour lui trouver un règlement rapide. Des mesures concrètes ont aussi été prises pour sortir les Nord-Coréens de la douleur et de l'horreur qu'ils endurent au quotidien. Parmi ces mesures il y a, pour n'en citer que quelques-unes, l'ouverture du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Séoul l'année dernière et la création cette année du groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités liées aux violations des droits de l'homme commises en République populaire démocratique de Corée.

Mais, malheureusement, la République populaire démocratique de Corée a continué d'ignorer les appels lancés par la communauté internationale lui demandant d'améliorer son bilan en matière de droits de l'homme. D'innombrables actes de torture, d'exécution et de détention arbitraire sont encore en train d'être commis, et des personnes disparaissent pendant la nuit pour se retrouver dans des camps politiques sans garantie même d'un semblant de procès équitable. Des violations systématiques et généralisées des droits fondamentaux de quelque 60 000 travailleurs Nord-Coréens à l'étranger, soumis à ce qu'on équivaut à du travail forcé, ont été aussi constatées. À l'heure même où je parle, un grand nombre de Nord-Coréens risquent leurs vies en traversant la frontière à la recherche de liberté et de bonheur. Les Nord-Coréens sont condamnés à vivre une vie misérable dès la naissance, pris au piège d'un système étatique qui viole systématiquement leurs droits humains fondamentaux.

Comme souligné à juste titre dans le projet de résolution A/C.3/71/L.23, adopté par la Troisième Commission de l'Assemblée générale le mois dernier, la gravité du problème est due au fait que de telles violations systématiques, généralisées et flagrantes sont commises par des institutions placées sous le contrôle effectif de ses dirigeants. Les dirigeants de Pyongyang imposent sans honte un règne de la terreur simplement aux fins de la survie du régime.

En outre, il consacre les maigres ressources du pays à la mise au point d'armes et de missiles nucléaires, tout en fermant complètement les yeux sur les conditions de vie misérables de sa population. En effet, rien que cette année, la République populaire démocratique de Corée a gaspillé environ 200 millions de dollars pour effectuer deux essais nucléaires et 24 tirs de missiles. En septembre, la République populaire démocratique de Corée est allée encore plus loin en effectuant un cinquième essai nucléaire à proximité d'une région gravement frappée par les pires inondations jamais connues depuis des décennies, qui y sont survenues quelques jours seulement auparavant. Comment peut-on comprendre ce comportement effronté et honteux de la part d'un régime qui quémande de l'aide internationale pour se relever des dégâts causés par les inondations, et qui consacre des sommes encore plus importantes au développement d'armes de destruction massive?

Le fait que la République populaire démocratique de Corée cherche de façon irresponsable à mettre au point des armes nucléaires non seulement représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, mais constitue aussi un grave problème de droits de l'homme qui menace la survie même de sa population, qui est déjà vulnérable. Voilà pourquoi la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée se distingue de celle d'autres endroits du monde, et c'est pourquoi le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans la recherche de son règlement.

L'histoire de la division de la péninsule de Corée depuis plus d'un demi-siècle est aussi celle de l'agonie et de la misère de 130 000 familles séparées de part et d'autre de la ligne de fracture. Soixante-dix ans après la division de notre nation, nous voyons s'écrire un autre chapitre sombre de l'histoire de la péninsule coréenne, celui de la séparation des familles. Un exemple typique est constitué par l'histoire déchirante des 30 000 réfugiés nord-coréens qui se sont établis dans le Sud de la péninsule. Mais cette nouvelle liberté retrouvée dans le Sud à un prix douloureux : ils souffrent jour et nuit dans l'attente d'être réunis avec les êtres chers qu'ils ont laissés dans le Nord.

Le dirigeant nord-coréen croit certainement que seuls les armes et les missiles nucléaires garantiront la survie de son régime, mais il se trompe. Aucun régime ne peut se maintenir tant qu'il existe des personnes dans le pays qui sont prêtes à risquer leurs vies pour échapper au règne de la terreur. Des mesures concrètes et sincères doivent être prises sans délai afin que ces personnes – où qu'elles se trouvent – puissent mener une vie normale dans la dignité. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne changera pas de comportement, nous devons continuer de faire pression sur ce pays. Cesser d'œuvrer de concert et d'être unis dans l'action reviendrait de notre part à encourager les violations les plus systématiques, les plus généralisées et les plus flagrantes des droits de l'homme au monde. Comme William Gladstone l'a dit; « lenteur de justice vaut déni de justice ».

Je ne peux relater sans douleur l'histoire qu'une femme nord-coréenne m'a rapportée juste avant que je ne quitte Séoul le mois dernier. Une adolescente qui partageait sa cellule, dans le camp de prisonniers où elle était enfermée en Corée du Nord, est morte écrasée par d'autres détenues qui s'étaient jetées sur elle pour attraper un rat, tombé dans son bol de soupe, afin de le manger. J'étais sidéré, et les mots me manquaient, tandis que cette femme, les larmes aux yeux et le visage marqué par la colère, me racontait cette histoire obsédante. Pourtant, ce n'est là qu'un témoignage parmi de nombreux – trop nombreux – récits.

Le dirigeant nord-coréen doit comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que le temps joue contre lui. Il doit écouter avec attention la voix solennelle de la raison qui se fait entendre aujourd'hui dans cette salle, et qui affirme que les ténèbres n'étoufferont jamais la lumière.

La séance est levée à midi.